

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP LOCALE D'AFFECTION DES
CONTROLEURS POUR LE MOUVEMENT DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Président,

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP .

Encore et toujours des suppressions d'emplois que l'administration ne prend même plus la peine de justifier autrement que par la réduction dogmatique du déficit public. Quant au déficit social induit par ces suppressions en terme de dégradation du Service Public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, il se creuse d'année en année .

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, conduit à des déficits significatifs dans tous les départements, génèrent des difficultés professionnelles et humaines au quotidien dans les services et surtout impactent fortement les possibilités de mutation des agents. Il n'est pas admissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la Direction Générale en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences et de recrutement. Les débuts de solution passent par un recrutement immédiat de toutes les listes complémentaires, par une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sur par l'arrêt des suppressions d'emplois.

De la même manière, nous n'accepterons pas au niveau local que des postes vacants demandés par les agents ne soient pas pourvus au motif d'étaler la pénurie.

Solidaires Finances Publiques revendique pour tous les agents, l'affectation nationale la plus fine possible sur des postes fixes. Ainsi, l'affectation nationale à la commune notamment constituerait une réponse à certaines RAN ou missions structures moins attractives que d'autres, certains agents refusant de prendre le risque d'une mobilité qui dégraderait plus qu'elle n'améliorerait leur situation actuelle.

Les instructions nationales en vigueur précisent que les règles locales d'affectations résultent de la déclinaison des règles nationales et qu'elles sont notamment basées, pour le mouvement général et complémentaire, sur l'ancienneté administrative des agents connue au 31/12 de l'année précédant le mouvement général, au cas particulier au 31/12/2014.

Au niveau local, nous demandons aussi que les règles prévoient l'affectation la plus fine possible, ce qui passe aussi par l'identification au TAGERFIP de toutes les structures adossées à un service tel que pôle enregistrement, divisions de la direction, etc... et que nous soit fourni dans les documents préparatoires les fiches de souhaits des agents pour les services de Direction.

En amont de cette CAP, le Nord totalise 236 vacances B. Sur 183 demandes, vous nous proposez 169 affectations sur poste fixe, 13 demandes ne sont pas satisfaites et un surnombre est nommé ALD. Sur ces 169 contrôleurs, 123 obtiennent leur premier voeu soit 67%, 22 obtiennent leur 2ème voeu, soit 12%, 6 sont affectés d'office soit 3%.

Compte tenu de la situation déficitaire des effectifs du département, du nombre de postes restant vacants à l'issue du mouvement national (plus de 32 postes B), du gel de certains postes au départ ou à l'arrivée, les élus de Solidaires finances Publiques voteront contre le projet de mouvement local.

Enfin, nous remercions les agents du service des Ressources Humaines pour leur disponibilité